



Janvier 2022

**S3I vous souhaite une
 très bonne et heureuse
 année**



S3I vous recommande de vous protéger et de bien utiliser les auto-tests.

S3i sera encore et toujours à vos côtés pour vous défendre, et vous aider dans vos démarches. Comptez sur nous, nous serons TOUJOURS présents. **Contactez encore et encore nos élus** (représentants de proximité, élus CSE, CSSCT, ...), ils ont été élus pour vous représenter et vous défendre. Aidez nous à gonfler les rangs du syndicat pour devenir une vraie force au sein du Groupe.

VIVINTER : des premiers couacs Ça commence bien !!!

Depuis le 1er Janvier 2022, notre nouveau gestionnaire de contrat santé a changé. Nous sommes passés maintenant chez VIVINTER (précédemment Gras Savoye). Nous avons constaté un grand nombre de dysfonctionnements :

- Au 1^{er} janvier, il n'était pas possible de récupérer la carte de tiers payant sur le site Web alors que sur l'application Smartphone, elle était disponible. Corrigé depuis !
 - Transfert automatique des informations entre la sécurité sociale et Vivinter (Noémisation) : Pas de transfert durant les 5 premiers jours de 2022 vous obligeant, le cas échéant si vous êtes concerné, à envoyer le décompte de remboursement de la sécurité sociale à Vivinter.
- Vivinter ou la direction se sont bien gardés de communiquer cette information auprès des bénéficiaires.**

- Si vous avez 4 enfants (et plus) et que vous téléchargez votre carte de tiers payant par le biais de l'application smartphone, tous les bénéficiaires n'apparaîtront pas sur celle-ci : familles nombreuses s'abstenir !!!

S3I vous recommande de passer par le site Internet pour télécharger votre carte de tiers payant

- Un mode de fonctionnement différent entre l'application Smartphone et le site où des options n'apparaissent pas.
- Des informations sur le régime assez étonnantes :

- Pourquoi afficher un régime qui n'a jamais eu lieu chez Vivinter ?
 Quoi penser sur les données indiquées sur le site ?
 Le régime de santé n'est il pas valable à partir du 1er Janvier 2022 ?
- Un document récapitulatif des garanties qui est le même entre le régime de base et la surcomplémentaire ! On comprend rien !
- Une carte de tiers payant uniquement téléchargeable : aucune version papier n'est envoyée.
- Une application Smartphone très « light » par rapport à l'application Web.

Contrats

Santé Base
 Du 01/12/2021 au 31/12/2021

Santé SURCOMPLEMENTAIRE
 Depuis le 01/01/2022



Région Ile de France			Région Hauts de France		
Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86	Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01	Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.87.37.49
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20			
Jean-Pierre BATESTI	Meudon	06.14.17.32.24			
Noor EBRAHIM	Meudon				
Région Rhône-Alpes - Auvergne			Région Provence Alpes Côte d'Azur		
Eloodie BENIGAUD	Roanne		Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Xavier PERRIN	Roanne		Marta MASTERNAK	Sophia	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08	Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25	Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Sylvain PELIZZONI	Lyon		Mireille DELANNOY	Aix	
Région Pays de la Loire			Région Occitanie		
Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02	Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23

Vos élus S3I en IDF et dans les régions.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>
 Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
 Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

VISITE DU NOUVEAU SITE LATITUDE

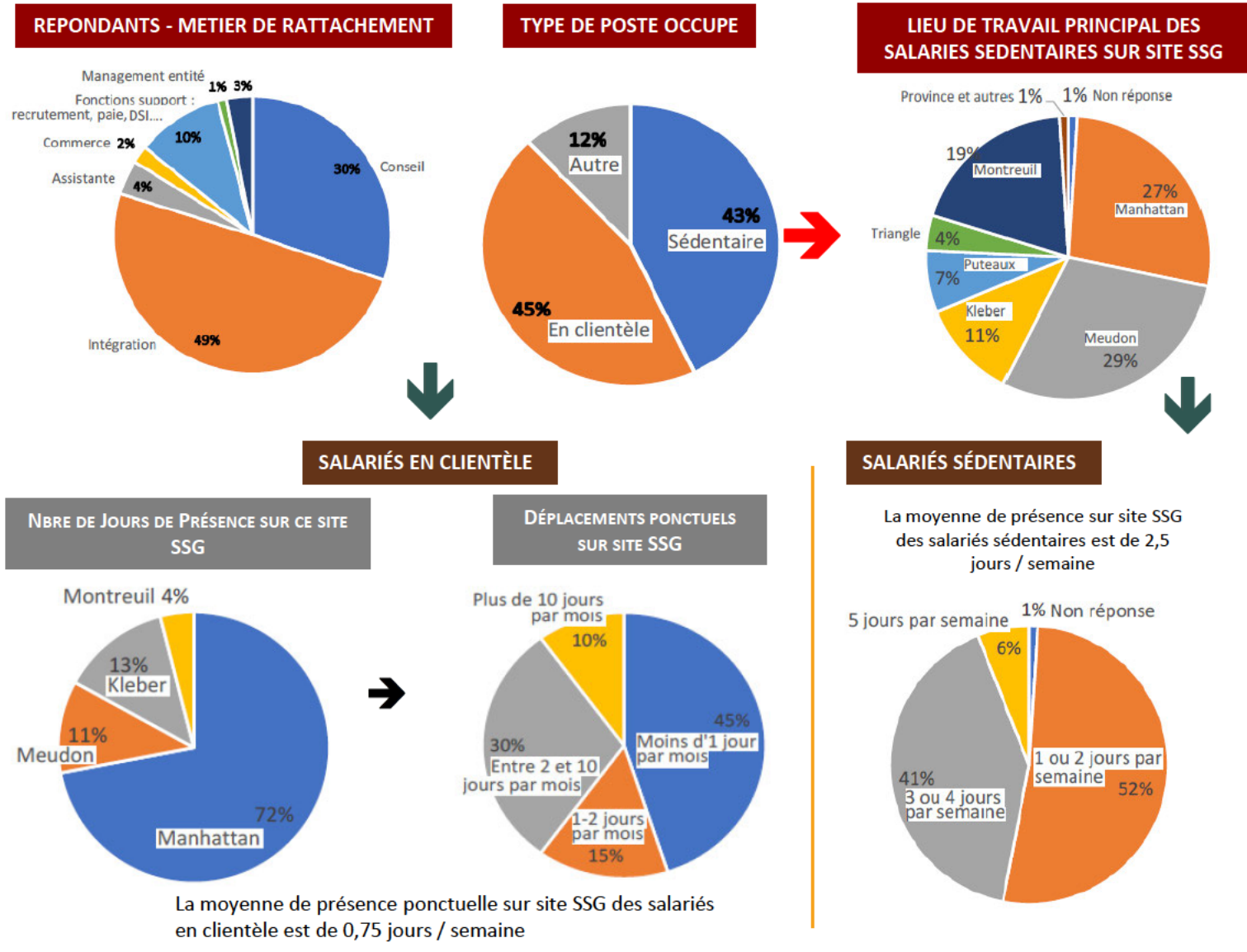
Le déménagement de la majorité des salariés IDF sur le site latitude de La Défense se rapproche à grands pas (Mars 2022).

Une réunion de visite de chantier a été organisée le 13 Décembre avec un grand nombre de représentants et de membres des CSSCT. Cette visite n'a pas permis, pour le moment, de se rendre compte réellement de ce que seront les espaces de travail car il y avait encore beaucoup trop de travaux.

Une réunion début Mars 2022 nous permettra réellement de nous assurer de ces bonnes conditions d'accueil.

DÉMÉNAGEMENT SUR LE NOUVEAU SITE LATITUDE – CI-DESSOUS CE QUE « LES SALARIÉS » EN PENSENT !

Sur les 3557 salariés SSG qui ont été sollicités, seuls 856 ont répondu au questionnaire. S3I regrette cette faible participation (24%) mais souhaite vous faire part des 1^{ers} retours communiqués au groupe de travail :



COMMUNICATION SUR LE PROJET

Étonnamment, **69% des répondants estiment que l'entreprise a bien communiqué sur le projet**, avec des écarts de perception suivant le site : 59% à Meudon, 67% à Montreuil, 66% à Kléber, 68% à Puteaux, 77% à Manhattan, 94% à Triangle.

Les salariés qui estiment que l'entreprise **a bien communiqué** sont :

- 81% de ceux qui estiment que ce déménagement aura des impacts positifs sur leur qualité de vie.

A contrario, les salariés qui estiment que l'entreprise **a mal communiqué** sont :

- 57% de ceux qui perçoivent ce projet négativement,
- 44% de ceux qui rencontrent des difficultés pour télétravailler,
- 40% de ceux qui estiment qu'il y aura des impacts négatifs,
- 40% de ceux qui ne savent pas comment ce projet influera sur leur qualité de vie,
- 33% des salariés qui ont un rôle d'encadrement.



Janvier 2022

Néanmoins, une majorité de 54% des salariés estime ne pas avoir d'information suffisante pour évaluer les futures conditions de travail.

Ceux-ci représentent :

- 56 % des salariés sédentaires sur site Sopra Steria
- 50% des managers d'entité
- 50% des encadrants.

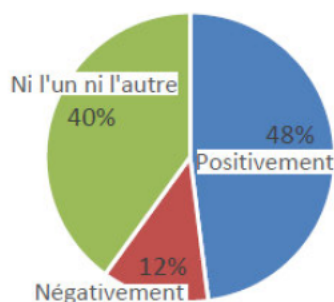
Salariés répondants situés :

- 69% de ceux de Triangle
- 63% de ceux de Meudon
- 56% de ceux de Puteaux et 51% de ceux de Manhattan

Ces statistiques sont étonnantes concernant le % de managers et d'encadrants, ainsi que le % de salariés de Triangle avant Meudon, n'ayant pas eu assez d'informations pour évaluer leurs futures conditions de travail !

PERCEPTION DU DÉMÉNAGEMENT

Perception Positive ou Négative
 Salariés régulièrement sur site SSG

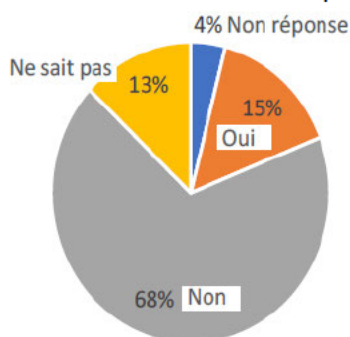


Ont répondu négativement :

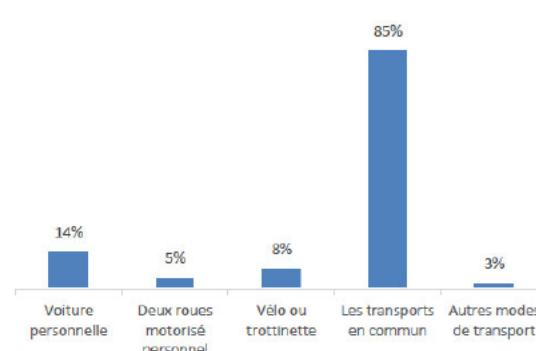
- 24% Meudon
- 21% Direction France / Industrielle
- 17 % Transport
- 14% Fonctions support
- 7% Montreuil
- 4% Manhattan

IMPACT MOBILITÉ

Prévision de changement de mode de transport



Mode de transport prévu pour se rendre sur Latitude



Étonnamment, 20% des salariés de Kléber et de Manhattan envisagent d'avoir recours à une voiture personnelle pour se rendre à Latitude avec pour certains un changement du mode de transport ! Une belle contribution au bilan carbone de l'entreprise ! Point de vigilance : **Seulement 211 places** de parking resteront à disposition sur Latitude pour les « managés ». Les managers quant à eux ont leur place déjà attribuées.

Télétravail

Le Télétravail est largement plébiscité par 59% des salariés qui souhaitent qu'il soit privilégié, après le déménagement à Latitude, néanmoins :

- 9% indiquent avoir des difficultés à télétravailler dont 6% chez les sédentaires, avec pour origine :
- 60 % préservation de la vie personnelle / familiale.
- 59% un logement peu adapté.

La Fréquence du télétravail régulier, hors contexte sanitaire, est majoritairement de 2 jours / semaine.

La présence sur site SSG hors contexte sanitaire est déclarée par les salariés sédentaires :

- 45,5% le lundi
- 63,5% le mardi
- 57,0% le mercredi
- 61,5% le jeudi
- 25,5% le vendredi.

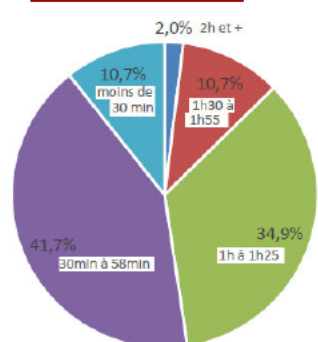
Impact sur la Qualité de vie

Les sédentaires sur site SSG ont la perception suivante sur leur qualité de vie future à Latitude.

- 38,60% il n'y aura aucun changement
- 30,05% ne savent pas et ont des difficultés à se projeter.
- 20,73% ont une perception positive.
- 10,62% ont une perception négative dont 21,42 % sur Meudon (Point de vigilance)

Temps estimé trajet Aller pour se rendre à Latitude

TEMPS DE TRAJET



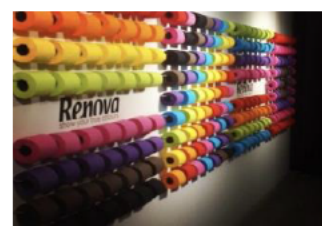
Point de vigilance : Les salariés déclarent un temps pour se rendre à Latitude qui sera :

- 63,1% en augmentation
- 36,9% en diminution.
- On est bien loin de la situation idyllique qu'indiquait la Direction.

SOLLICITATION DE S3i CONCERNANT LATITUDE

Comme nous le disons régulièrement, nous regrettons de ne pas avoir été associé plus fortement à ce déménagement : 1 heure par ici, quelques questions traitées lors d'un CSE, Vos élus ont été trop souvent mis de côté (sur à peu près tous les sujets) et devant le fait accompli : VIVE LA COGESTION ou du moins L'AVIS CONSULTATIFNADA TOUT CELA !

Ni le choix du site, ni du bâtiment, ni des implantations, ni des bureaux, ni des mobiliers, ni des peintures, ni de la couleur des moquettes. Il ne nous reste semble-t-il **que le choix du papier toilette ! VITE DONNEZ VOTRE AVIS** c'est stratégique !!!



Janvier 2022

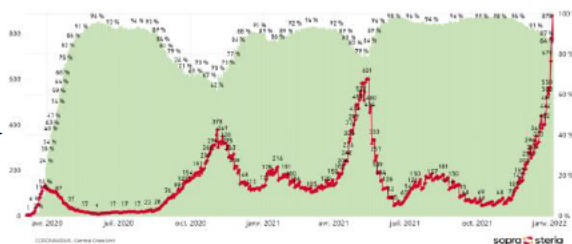
s3i.fr



s3i-france.com

CECI EST UN MASQUE QUI DOIT ÊTRE PORTÉ LORSQUE VOUS TRAVAILLEZ ET PARTAGEZ VOTRE BUREAU AVEC D'AUTRES PERSONNES.

En phase avec les chiffres nationaux du gouvernement, le nombre de cas confirmés explose chez Sopra Steria. S3I rappelle que le masque doit être obligatoirement porté sur votre visage lorsque vous partagez votre bureau, dans un but de vous protéger que vous soyez vacciné ou non. S3I constate régulièrement que le port du masque devient une option pour un trop grand nombre dans les bureaux. S3I rappelle l'importance de respecter les gestes barrières.



Encore mieux sur le site de Lyon Limonest ou un représentant de proximité TU (ancien secrétaire du CHSCT) considère qu'il vaut mieux que son bureau soit masqué plutôt que se protéger soit même. S3I lui rappelle que ce n'est pas son bureau qui doit être protégé. Le port du masque n'est pas chose facile ...nous en avons tous conscience mais nous n'avons pas le choix !

CECI EST UN DÉTECTEUR DE CO2 : LA DIRECTION N'EN VEUT PAS !!!!

Dans cette période, de nouveaux outils ont fait leur apparition et parallèle aux nouveaux usages. Depuis plus de 2 ans, nous portons un masque pour nous protéger en intérieur. Depuis plus de 2 ans, nous sommes de plus en plus à utiliser les flacons de gel hydroalcoolique. Maintenant l'utilisation d'autotests pour nos enfants. Mais depuis plusieurs mois, S3I demande que soient disponibles des aérateurs apportant un air neuf non-recyclé, dans les espaces où est rassemblé un grand nombre de salariés (open-space par exemple). S3I a également demandé que des détecteurs de CO2 soient disponibles pour les salariés leur permettant de savoir quand aérer les bureaux (coût : 38€ TTC unitaire).

Réponse de la direction : **NON**

Chez S3I, nous nous demandons vraiment si la direction souhaite le bien être de ses salariés ou pas. Toutes les demandes des organisations syndicales que ce soit S3I ou une autre, sont automatiquement rejetées. D'après certaines informations en notre possession, il semblerait qu'un seul détecteur de CO2 PAR SITE soit acheté. Une dépense exorbitante pour la direction qui préférera verser près de 40 millions d'euros en dividendes aux actionnaires en 2022 plutôt que de doter les sites de plusieurs détecteurs !!!! Scandaleux !!!!!



38€ TTC soit le dividende total pour 19 actions détenues.

TÉLÉTRAVAIL : NOUVELLES RÈGLES EN ENTREPRISE

Depuis le 03 Janvier 2022, toutes les entreprises ayant la possibilité de faire du télétravail pendant au moins 3 jours minimum, doivent le faire sous peine d'amende de 1.000€ par salarié avec un plafond de 50.000 € (projet de loi adopté en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale). S3I demande à la direction de faire respecter cette obligation, que ses salariés en mission chez des clients comme Orange puissent réellement appliquer les consignes en matière de télétravail, de respect des gestes barrière.

N'hésitez pas à nous faire savoir si votre management vous oblige à être chez le client alors que la mission est dite « télétravaillable ». Nous savons que certains de nos clients sont réfractaires au télétravail pour leurs prestataires. Il n'y a aucune raison pour que cela soit le cas !

Dans le cadre ou le télétravail est rendu obligatoire (quand le métier le permet), S3I demande à la direction, et aux organisations syndicales signataires de l'accord sur le télétravail, la rédaction d'un avenant à l'accord permettant aux salariés de ne pas être perdant financièrement lorsque des mesures gouvernementales sont mises en place temporairement :

- Une augmentation de l'indemnité de télétravail : passage de 20 à 30€ si 3 jours par semaine, passage à 40€ si 4 jours par semaine.
- Le télétravail exceptionnel pour tous les salariés sans conditions d'ancienneté qu'ils soient en CDD, CDI à temps plein ou temps partiel, alternants ou stagiaires.
- Possibilité de télétravailler dans n'importe quel endroit et sans condition de distance avec prise en charge des frais liés à l'utilisation d'espaces de coworking.
- Mise en place pour les salariés qui le souhaitent, d'un dispositif de télé assistance.
- Adaptation de PTA en fonction des réalités que chacun peut connaître.



Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter pour traiter vos problèmes.

S3I s'attache à traiter vos problèmes, alors n'hésitez pas, sur ce sujet ou sur un autre, à nous contacter : vous nous avez élus pour vous défendre et vous conseiller !!!

contact@s3i-france.com

